

L'an deux mil vingt-cinq et le trois février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de  
Conseillers

En exercice 15

Présents 11

Votants 13

Absents 4

Pouvoirs 2

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, ,  
C.PARDO, G.CHARVET, J-F BONIN,  
F.MALARD, S.CHEVRY, S.BRUN, M.BOUMIR,  
C.GRABIT, C.TIVEDDU ; F.DERREUMAUX  
C.SAVOI ;S.AMOURIQ ; S.DELAVY ; P.PERSICO

Date de convocation : 27 janvier 2025

Secrétaire de séance : C.PARDO

C.SAVOI donne pouvoir à J-F.BONIN ;  
S.DELAVY donne pouvoir à M.BOUMIR.

**CONVENTION 2025 DE STERILISATION ET D IDENTIFICATION DES  
CHATS LIBRES SAUVAGES**

**Délibération N° 02/2025**

-- \* --

Monsieur le Maire informe que la commune s'est rapprochée de la fondation 30 millions d'amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion de populations de chats libres.

Le but étant la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats libres sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction.

La commune a fait un devis auprès du Cabinet vétérinaire du Centre Nautique d'Ambérieu-en-Bugey :

- Forfait Castration + puce : 104 € TTC
- Forfait Ovariectomie + puce : 146 € TTC
- Forfait Ovario-hystérectomie + puce : 166 € TCC

La fondation 30 millions d'amis participe financièrement à hauteur de 50% des frais de stérilisations et des puces électroniques sur des montant préalablement définis :

- 100 € TTC pour une castration + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille),
- 120 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille),

- Et exceptionnellement 140 € TTC pour une ovario-hystérectomie + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille),
- Et exceptionnellement 140 € TTC pour les cryptorchidies + puce électronique (avec marquage PE dans l'oreille).

Le reste à charge étant aux frais de la commune.

Cette action doit faire l'objet d'une convention entre la Fondation 30 millions d'amis et la commune en stipulant les modalités de fonctionnements, les obligations des deux parties et la durée de validité de la convention.

Le Conseil Municipal  
Oui l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- **DETERMINE**, pour l'année 2025, une campagne de stérilisation pour 20 chats libres sauvages soit une participation minimum de 1 100€ à verser à la fondation 30 millions d'amis avant toute opération de capture.
- **DIT** que la dépense sera imputée sur le budget primitif général
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention qui sera effective après signature jusqu'au 31 décembre 2025.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.



*pt* Le Maire,  
Gaël ALLAIN

*C. PARIS*  
*Adjoint au*  
*Maire*